



Département de l'Oise
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

Canton de Chaumont-en-Vexin

Tél. 03.44.47.52.22

Fax. 03.44.47.52.24

Courriel : mairie.jouysousthelle@wanadoo.fr
Site Internet : www.jouysousthelle.fr

Conseil Municipal de JOUY SOUS THELLE

EXTRAIT

Compte-rendu de la réunion du vendredi 1^{er} avril 2016 à 20 h 30

Le premier avril deux mil seize, dix membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie en séance ordinaire à vingt heures et trente minutes sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEVRE, Maire.

Etaient présents : MM. Hervé Lefèvre, Christophe Aubry, M^{mes} Suzanne Bouychou, Annie Degenne, Séverine Bordeau, MM. David Rogier, Joël Hersan, Maurice Monge, Rémi Kaiser et M^{me} Marie-Hélène Caron-Parte.

Etaient absents : MM. Franck Mouchez, Michel Pariselli, Ludovic PIRIDJANIANS, M^{mes} Delphine Fettke et Aurélie Lefèvre.

Pouvoirs : M. Pariselli à M^{me} Bouychou / M^{me} Lefèvre à M. Monge / M. Mouchez à M^{me} Degenne

Monsieur Joël Hersan est désigné Secrétaire de séance à la majorité des membres présents.

I / Vote du Compte de Gestion de la Trésorerie pour l'année 2015

Madame Suzanne BOUYCHOU est élue, parmi les membres présents, pour assurer la présidence concernant ce vote et Monsieur le Maire quitte temporairement la salle pour la phase de vote.

Après avoir pris connaissance du compte de gestion de la Trésorerie pour l'année 2015, le **Conseil Municipal délibère, vote et accepte à l'unanimité** ce compte statuant :

- Sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015
- Sur l'exercice du budget primitif 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015, par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves particulières de sa part.

Monsieur le Maire ne participe pas à ce vote.

II / Vote du Compte Administratif 2015

Madame Suzanne BOUYCHOU est élue, parmi les membres présents, pour assurer la présidence concernant ce vote et Monsieur le Maire quitte temporairement la salle pour la phase de vote.

Après avoir pris connaissance du compte administratif pour l'année 2015, le **Conseil Municipal délibère, vote et accepte à l'unanimité** ce compte statuant :

- Un résultat d'exercice excédentaire de 146 961,74 € pour la section de fonctionnement
- Un résultat d'exercice déficitaire de 82 399,49 € pour la section d'investissement

Monsieur le Maire ne participe pas à ce vote.

III / Affectation de résultat

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers présents, qu'à l'occasion du vote du compte administratif 2015, il a été constaté le résultat de clôture suivant :

- Section de fonctionnement, excédent de 461 616,07 €
- Section d'investissement, déficit de 88 167,23 €

Il demande alors au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à l'affectation de résultat sur l'exercice 2016.

Le **Conseil Municipal délibère et vote à l'unanimité pour affecter** l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2015 sur l'exercice 2016 comme suit :

- Section d'investissement : article D001 pour la somme de 88 167,23 €
- Section d'investissement : article R1068 pour la somme de 238 553,23 €
- Section de fonctionnement : article R002 pour la somme de 223 062,84 €

IV / Vote des subventions aux associations pour l'année 2016

Après avoir travaillé sur le budget primitif 2016 le **Conseil Municipal délibère et vote à la majorité pour attribuer**, pour l'année 2016, les subventions aux associations communales :

- Les P'tits Fripons : 1000 €
- Le FCJ (football Club) : 1000 €
- Le Ciné Rural 60 : 300 €
- L'Association de défense des Calvaires du Beauvaisis : 20 €
- Les Restos du Cœur : 600 €
- Les Anciens Combattants : 500 €
- La Jovacienne (fanfare) : 1150 € (dont une subvention exceptionnelle de 500 € pour la réalisation des nouvelles tenues)

Soit un total de 4 570 €

Concernant la subvention dédiée aux P'tits Fripons, Madame BORDEAU ne participe pas au vote étant membre du bureau de cette association.

V / Vote des taxes locales pour l'année 2016

Le **Conseil Municipal délibère et vote à la majorité pour** augmenter le taux de l'imposition local de 1,50 % sur l'ensemble des taxes communales.

Le taux des taxes pour l'année 2016 sont les suivants :

- taxe d'habitation : 14,61 %
- taxe foncière : 19,29 %
- taxe foncière non bâti : 32,44 %
- taxe professionnelle (CFE) : 17,32 %

Cette augmentation apportera à la commune une recette supplémentaire de 4560 €, ce qui représente une très modique augmentation par foyer fiscal.

VI/ Vote du budget primitif de l'année 2016

Après avoir pris connaissance des chiffres, le **Conseil Municipal délibère et vote à la majorité** le budget primitif 2016 pour une section de fonctionnement équilibrée à 898 414,84 € et une section d'investissement équilibrée à 629 753,24 €.

La séance est levée 22 h 30

Le 04 avril 2016

Le Maire, Hervé LEFEVRE

Commémoration de la Victoire du 8 mai 1945

Cette commémoration célèbre la **Paix** et la **Liberté** retrouvées, c'est pourquoi, nous vous invitons le **dimanche 8 mai** prochain à rendre un hommage aux victimes de la Guerre de 1939-1945.

Nous vous donnons **rendez-vous à 10h45 à la Salle Socio-Culturelle** rue des Puits à Jouy-sous-Thelle.

Cette commémoration se déroulera de la manière suivante :

- Départ du cortège en fanfare avec La Jovacienne
- Dépôt de gerbes au Monument aux Morts avec la participation des Anciens Combattants et de la Fanfare La Jovacienne ;
- Discours.

Nous vous invitons par la suite à suivre la Fanfare pour se rendre à la Salle Socio-Culturelle et vous servir le verre de l'amitié.

Le Conseil Municipal souhaite vivement que les enfants scolarisés soient présents lors de cette cérémonie du Souvenir.

Renseignements utiles

COLLECTE DES DECHETS VERTS

Des sacs sont disponibles pour tous les habitants et gratuitement en Mairie, durant les permanences.

Les agents communaux effectueront la collecte des déchets verts, comme chaque année, au porte à porte du **Lundi 11 avril au Lundi 07 novembre 2016 inclus**.

Le ramassage sera assuré uniquement sur inscription en Mairie pour les foyers :

- **âgés ayant des difficultés pour se déplacer**
- **sans moyens de locomotion**
- **ayant d'autres difficultés et sur autorisation préalable de Monsieur le Maire**

L'inscription sera reconduite d'office pour les personnes inscrites l'année passée, veuillez-vous assurer de votre inscription.

Le ramassage aura lieu le lundi dans la matinée ou le mardi (en cas de jour férié le lundi).

Les personnes concernées qui ne se seront pas inscrites en Mairie ne seront pas collectées et devront apporter leurs sacs à la déchetterie par leurs propres moyens.

Toutes personnes qui déposeront des sacs sans être concernées par cette mesure ne seront pas collectées et devront retirer les sacs de la voie publique pour les apporter en déchetterie.

NUMERO DE VOIRIE

Afin de faciliter la distribution du courrier postal et communal, vous êtes priés de bien vouloir indiquer sur la boîte aux lettres normalisée votre numéro de voirie et votre nom.

La Mairie met à votre disposition des numéros de voirie.

UTILISATION DES ENGIN A MOTEUR

Il est rappelé qu'il est strictement interdit d'utiliser des engins à moteur (*exemple* : tondeuses, tronçonneuses thermiques, motos, quads ...) en dehors des jours et horaires ci-dessous :

Jours ouvrables et samedis → de 8 h à 12 heures et de 14 h à 19 heures,

Dimanches et jours fériés → de 9 h 30 à 13 heures.

Merci de respecter votre voisinage en utilisant vos engins à moteur même électrique uniquement durant ces plages horaires.

Cette restriction est également valable pour les motos, quads ... Il faut respecter le voisinage et la tranquillité de chacun.

INSCRIPTIONS A L'ÉCOLE

Les inscriptions à l'école pour la rentrée de Septembre 2016 et pour les enfants nés en 2013, auront lieu :

Les vendredis 22 et 29 avril 2016 de 8 h 45 à 18 h 30.

Vous devez vous présenter préalablement à la mairie pour récupérer une attestation de scolarité sur présentation de votre livret de famille.

Ensuite, vous devrez vous rendre à l'école, aux dates indiquées ci-dessus, munit du carnet de santé de l'enfant, de l'attestation de scolarité et d'un certificat d'aptitude à la vie scolaire.

VOISINS VIGILANTS

Afin que ce service gratuit puisse fonctionner convenablement, nous sommes à la recherche de personnes volontaires et disponibles pour remplir les fonctions de « voisins vigilants ». Pour tous renseignements, veuillez-vous renseigner en Mairie.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Les encombrants seront collectés le jeudi 21 avril et le jeudi 20 octobre 2016.

Vous devrez déposer et ranger convenablement vos objets le mercredi soir.

REMERCIEMENTS

Aurélie et Damien LEBLANC et l'ensemble des élus de la Commune de JOUY SOUS THELLE remercient les membres du CCAS, les associations locales, toutes les personnes qui se sont mobilisées et qui ont aidées cette famille par des dons financiers, matériels et moraux après l'incendie de leur habitation.

L'Agence Postale Communale de Jouy sous Thelle est ouverte - provisoirement dans les locaux actuels de la Poste au 216 rue de la Poste - depuis le Lundi 4 avril 2016.

Les horaires d'ouverture fixés par le Conseil Municipal sont :

Lundi de 9 h 00 à 12 h 00

Mardi de 15 h 30 à 18 h 30

Mercredi de 9 h 00 à 12 h 00

Jeudi - Fermé

Vendredi de 15 h 30 à 18 h 30

Samedi de 9 h 00 à 12 h 00

Vous pouvez joindre le personnel de l'Agence Postale au

03 44 02 08 95